

# ETUDIANTS ET MOINS DE 25 ANS

## Prêt étudiant

Le Département accompagne les jeunes haut-savoyards qui poursuivent des études supérieures en France ou à l'étranger. Ils peuvent bénéficier sous certaines conditions d'un prêt à 0%. Celui-ci est octroyé pour une année d'études mais une nouvelle demande peut être déposée chaque année avant le 1er février.

[Retrouvez toutes les informations sur cette aide ici](#)

[Télécharger le formulaire de demande de prêt étudiant pour l'année 2018 / 2019](#)

## Le logement étudiant

Le BIJ d'Annecy (subventionné par le Département) centralise les offres de logement pour les étudiants du bassin annecien et informe sur les démarches administratives à effectuer.

Plus d'infos sur le [site de la Centrale Logement](#)

## L'Université Savoie Mont-Blanc

Elle accueille près de 13 500 étudiants répartis sur trois sites : Annecy/Annecy-le-Vieux (4 800 étudiants) ; Le Bourget-du-Lac ; Jacob/Bellecombette et dispose de 7 unités de formation et 19 laboratoires de recherche.

L'Université est activement soutenue par le Département, notamment pour contribuer à l'essor du campus haut-savoyard.

## Le RSA jeunes

Les moins de 25 ans sans ressources peuvent bénéficier du Revenu de Solidarité Active et de ses mesures d'accompagnement pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Cette prestation s'adresse aux jeunes qui ont exercé une activité professionnelle pendant au moins de 2 ans dans les 3 ans précédant la demande.

Pour faire une demande de RSA jeunes, adressez-vous au Pôle Médico-Social proche de votre domicile ou à la CAF ou au Centre Communal d'Action Sociale de votre commune.

Consulter la liste des [Pôles médico-sociaux.pdf](#) ou [localiser le pôle médico-social le plus proche de votre adresse grâce à la carte](#).

[Plus d'infos sur le RSA jeunes et la démarche à suivre](#)

## Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Les jeunes de 18 à 25 ans en situation précaire peuvent bénéficier d'une aide financière ou de prestations d'accompagnement social au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes géré par le Département, pour les aider dans leur insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de secours temporaires pour faire face à des besoins urgents et précis (logement, travail, transports, etc.).

Pour faire une demande au titre du FAJ, adressez-vous au Pôle Médico-Social proche de votre lieu de résidence ou à votre Mission Locale Jeunes.

Consulter la liste des [Pôles médico-sociaux.pdf](#) ou [localiser le pôle médico-social le plus proche de votre adresse grâce à la carte](#).

Consulter le [règlement du FAJ.pdf](#)

[Plus d'infos sur le FAJ](#)

## La bourse pour les étudiants en médecine

Dans le cadre de son « Plan d'action départemental pour le soutien au développement de l'offre de soins de premiers recours », le Département propose une bourse de 400 € par mois, aux internes en médecine de 3e cycle, qui viennent effectuer leur stage de fin de cycle en Haute-Savoie. Convention de stage avec faculté d'origine : 1er niveau gynéco-pédiatrie, stage de 6 mois à temps plein.

**Demande à effectuer auprès de la Direction de la Protection Maternelle et Infantile et Promotion de la Santé - Tél : 04 50 33**

**22 45 - courriel : [dpmips.central@hautesavoie.fr](mailto:dpmips.central@hautesavoie.fr)**

**[Plus d'infos sur la bourse pour les étudiants en médecine](#)**

**Contactez le service:**

[Collèges / Education](#)

---